

DISTRIBUTION INTERIEURE PAR TYPE

TYPE	TRADITIONNEL	SECTEUR	COMPARTIMENT	ZONE
J	OUI art J 12	NON	OUI art J11	OUI art J 10
L art L 6	OUI	OUI *	OUI * surface 1200m ² max	NON
M art M 3	OUI	NON	NON	NON
N art N 3	OUI	OUI	NON	NON
O art O 3	OUI	OUI	NON	NON
P art P 4	OUI	NON	NON	NON
R art R 6	OUI	OUI	OUI 600m ² max Distance pour atteindre une issue 30m max Pas de locaux risques moyens, 1 seul compartiment/niv admis NON si plusieurs locaux risques importants NON si plusieurs locaux à sommeil	NON
S art S3	OUI	OUI	OUI 1200 m ² max, distance pour atteindre une issue 30 m max 1 seul compartiment/niveau admis	NON
T art T 10	OUI	NON	NON	NON
U art U 10	OUI	NON	OUI 1000m ² max Sans locaux à sommeil Avec locaux à sommeil disposant d'une surveillance humaine particulière	OUI Si plus de 20 lits la zone doit être divisée en zones de mise à l'abri
V art V 3	OUI	NON	NON	NON
W art W 3	OUI	OUI	OUI 800m ² max	NON
X art 4	OUI	OUI	OUI 1600m ² max	NON
Y art Y 3	OUI	OUI	OUI 1200m ² max distance pour atteindre une issue 30m max	NON

* **TYPE L:** autorisés pour les: Salles d'audition, Salle de conférences, Salle de réunions, Salle de paris, Salle réservées aux associations, Salle de quartier, Salles polyvalentes à dominante sportive de superficie sup. ou égale à 1200m² ou hauteur sous plafond inf. à 6,50m, Autre salles polyvalentes non visées dans les dispositions du type X

Si l'établissement est desservi par des espaces libres, ceux-ci doivent être réservés à l'usage exclusif de l'établissement desservi